



## Concernant la demande de retraite

Par **rick330**, le **15/10/2013** à **00:27**

bonjour etant au chomage et ayant rempli et envoye a la CARSAT en fin d annee derniere le questionnaire des periodes lacunaires je pensais que la retraite allait m etre versee automatiquement helas cette fin de mois ne recevant pas le versement d indemnites de Pole emploi je m en inquietait et ils m ont repondu qu ils avaient pour moi un calcul de retraite et qu il fallait contacter la CARSAT ce que j ai fait et j ai appris que en fait ma retraite pouvait etre prise le 1er sept mais la personne que j ai eu en ligne m a indique que le fait de l avoir appele le 6 octobre allait declancher ma retraite qu au 1er novembre ....a ma demande sur l effet retroactif on m a conseille et ce lorsque ma retraite serait liquidée d ecrire au president de la commission des recours pour evoquer mon cas car la retroactivite n existe en principe pas ... pensez vous que je puisse avoir une chance de pouvoir recuperer ces 2 mois de non versement car en plus ce mois ci pole emploi m a coupe les vivres et je n ai aucune ressources ?

je suis desemparé et ne sais que faire merci de votre aide

Rick